

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, libraires.  
Les Abonnements et les Annonces sont  
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-  
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER  
et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et à l'Agence  
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-  
partements, rue du Bac, 93.

## Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.  
7 heures 10 minut. soir, Omnibus.  
4 — 35 — — Express.  
3 — 57 — — matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
Départ de Saumur pour Angers.  
1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.  
9 heures 50 minut. matin, Express.  
11 — 35 — — Omnibus.  
5 — 11 — — soir, Omnibus.  
9 — 52 — — Poste.  
Départs de Saumur pour Tours.  
3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

On croit généralement que M. de Goyon ne re-  
tournera pas à Rome et qu'il sera nommé sénate-  
ur.

Jusqu'à présent, il n'est pas question du départ  
de M. le marquis de Lavalette.

D'après des bruits qui ont pris depuis quelques  
jours une certaine consistance, on aurait en vue,  
pour l'ambassade de Rome, un illustre maréchal  
qui réunirait aux pouvoirs du ministre plénipo-  
tentiaire quelques attributions du commandant  
de l'armée d'occupation.

Nous ne donnons ces nouvelles que sous toutes  
réserves et pour tenir nos lecteurs au courant de  
tout ce qui se rapporte à la question romaine.

(Pays.)

Nous avons annoncé le départ du général mexi-  
cain Miramon pour les Etats-Unis. Un journal  
espagnol croit pouvoir affirmer que Miramon se  
rapproche de sa patrie afin d'être en mesure de  
peser de son influence sur les destinées du Mexi-  
que, qui sont aujourd'hui entre les mains de l'ar-  
mée française. Nous répondons que Miramon  
et Juarez sont de bien faibles autorités pour la  
solution de la question en litige. Il appartient au  
peuple mexicain seul de se prononcer dans la  
plénitude de son droit et de son indépendance.

On ne doute plus maintenant que Miramon  
n'aille agir au Mexique pour son propre compte ;  
mais, jusqu'à présent, il n'est appuyé par per-  
sonne et il n'a aucune chance de succès.

La nouvelle du prochain retour du général Prim  
par la voie de Southampton était prématurée. Les  
journaux de Madrid nous apprennent que le gé-  
néral attend à l'île de Cuba les instructions de son  
gouvernement et qu'il ne quittera pas la Havane  
avant que le président du conseil ne l'ait invité à  
revenir dans la Péninsule.

Il y a eu dans l'armée espagnole, au Mexique,  
d'assez nombreuses désertions. On cite, parmi les  
déserteurs les plus marquants, le brigadier Mil-  
lans, qui a été nommé capitaine dans l'armée  
mexicaine. (Idem.)

La dépêche télégraphique suivante a été adres-  
sée de Madrid le 25 mai à l'agence Havas-Bullier :  
Le gouvernement espagnol a écrit au général  
Prim qu'il pouvait rester au Mexique ou revenir,  
comme cela lui conviendrait.

Le général mexicain Doblado s'est engagé par  
écrit à signer un traité déjà rédigé, portant qu'il  
sera donné toute satisfaction à l'Angleterre et à  
l'Espagne; le gouvernement mexicain s'engage à  
faire droit aux réclamations de ces deux puissances;  
à leur faire rembourser les frais d'expédition  
et à leur donner des garanties pour l'avenir.

Nous croyons savoir, contrairement à l'asser-  
tion de quelques journaux, qu'il n'est pas question  
quant à présent, d'envoyer de nouvelles troupes  
de renfort au Mexique.

Ce qui est plus probable, c'est qu'on serait sur  
le point de retirer une partie des troupes que  
nous avons au Sénégal pour les envoyer en Co-  
chinchine. La partie du Sénégal que nos troupes  
étaient chargées de surveiller étant pacifiée, on  
peut les diminuer des trois quarts sans le moindre  
inconvenient. (Pays.)

Des correspondances étrangères ont annoncé  
que le roi de Portugal allait épouser la princesse  
Charlotte de Bavière, belle-sœur du dernier roi.  
Nous sommes aujourd'hui en mesure d'assurer,  
sans crainte d'être démenti plus tard, que le roi  
Dom Luis doit épouser la princesse Pie de Savoie,  
et que ce mariage aura lieu au mois de septem-  
bre. Cette jeune princesse et son frère le prince  
Humbert, fils aîné du roi Victor-Emmanuel, vien-  
dront passer quelques jours à Paris, cet été, et  
un peu plus tard des envoyés du roi de Portugal

iront solennellement à Turin demander la main  
de la princesse. (Le Pays.)

Les crimes contre les personnes se multiplient  
en Irlande. Depuis deux mois, on y compte neuf  
assassinats. Les meurtriers ne s'adressent plus  
seulement aux propriétaires et à leurs agents, ils  
étendent leur vengeance sur ceux qui ont l'im-  
prudence de donner ou de prendre à bail les fer-  
mes dont les cultivateurs inhabiles et insolubles  
sont évincés. Le *ribbonisme* tient la loi en échec.

Les sociétés secrètes ont constitué une sorte de  
tribunal vehmique dont les arrêts s'exécutent à  
coups de fusil à l'abri des haies ou à l'ombre des  
murailles qui cachent les assassins.

Ces tristes détails ne sont que trop vrais. Si  
une commission spéciale n'est pas nommée à  
Tipperary ou à Limerick, les rôles des assises du  
Munster et du Leicester seront déplorablement  
chargés. (Idem.)

On lit dans le bulletin du *Moniteur* :

Dans la séance du Parlement anglais du 19  
mai, lord Palmerston a évalué les forces de l'ar-  
mée française, à l'époque du 1<sup>er</sup> janvier 1862, à  
816,000 hommes, dont 646,000 sous les armes  
et 170,000 dans la réserve. Cette évaluation con-  
tient une erreur assez sérieuse pour qu'il paraisse  
utile de la rectifier.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1862, l'effectif sous les drapeaux  
était, non pas 646,000 hommes, mais 447,000 ;  
différence en moins de 199,000 hommes. La ré-  
serve comptait, à la même époque, non pas  
170,000 hommes, mais 165,000 ; différence en  
moins, 5,000 hommes. L'erreur totale est donc  
de deux cent quatre mille hommes, soit d'un  
quart sur le chiffre produit au Parlement.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le nombre des hommes  
de l'armée active dont le passage dans la réserve  
a été ordonné s'élève non pas à 31,000, mais à  
plus de 58,000, cette mesure doit avoir pour ré-  
sultat de porter la réserve à 203,000 hommes, et

## FEUILLETON.

## LA MÈRE AUX CHATS.

(Suite.)

IX.

Nous revenions à Villerville, mais dans une dispo-  
sition d'esprit bien différente, hélas ! de celle du matin.  
Moi-même, péniblement impressionné par la scène  
dont je venais d'être le témoin, je me sentais du noir  
plein l'âme.

Quant à la mère François, affaiblie encore, enfiévrée,  
tout inquiète, tantôt elle gardait un morne silence,  
tantôt elle me regardait à la dérobée, comme désireuse  
de m'adresser une question qui venait toujours mourir  
sur ses lèvres.

Etrange inconséquence du cœur des femmes !... c'était  
elle maintenant qui eût voulu, qui n'osait pas me parler  
de son fils.

Il est vrai que son instinct maternel l'avertissait que  
sa douloureuse histoire n'était plus un mystère pour moi,  
que je lui cachais quelque chose qui s'était passé durant  
son évanouissement.

De mon côté, je lisais dans sa pensée comme dans un  
livre ouvert.

Nos regards enfin s'étant rencontrés, nous échangeâmes  
un même et vague sourire.

La glace était rompue, ma compagne s'empressa d'en  
profiter.

— Vous m'avez trompé, dit elle, il est venu.

Et comme je ne répondais pas encore.

— Oh !... vous pouvez parler sans crainte. Après une  
émotion telle que celle que je viens de supporter, rien  
maintenant ne saurait me faire de mal, au contraire.

Je sentis qu'elle avait raison : il est de ces douleurs  
qu'on endort en les ravisant, il est de ces blessures qui  
ont besoin d'être lavées avec des larmes !

— Eh bien !... oui... avouai-je enfin, il est venu. Mais  
ce n'est pas tout... quelqu'un se trouvait là qui le con-  
naît, qui vous a connue, qui m'a fait une révélation  
complète ?

— Quelqu'un ?

— Ernest T...

— Oh ! m'interrompit-elle à ce nom, ne croyez pas ce  
qu'il vous a dit !... C'est un digne garçon, mais sa pitié...  
son affection pour moi, lui faisaient voir les choses trop  
à mon avantage. Il vous aura donné mauvaise opinion de  
mon fils, et je ne veux pas qu'il en soit ainsi... Non...  
non... je ne le veux pas !...

Et l'héroïque mère, tout en me regardant avec une  
physionomie suppliante, avait posé sa main sur les gui-  
des afin de ralentir notre marche, afin que je pusse  
mieux l'entendre me parler avec son cœur.

Nous arrivions, du reste, au bas d'une côte assez rap-  
pide ; le cheval se mit de lui-même au petit pas.

— Je vous écoute, mère François, dis-je alors en lui  
prenant la main et me tournant vers elle.

Ce fut ainsi qu'elle commença :

— Croyez-moi, mon fils est meilleur qu'on ne vous

l'a dit. Ah ! si vous aviez pu le connaître quand il était  
enfant... quelle excellente nature ! Plus tard, la fortune,  
le désir de briller, les mauvais conseils, l'ont comme  
enivré, voilà tout. Mais au fin fond du cœur... j'en suis  
certaine, allez, il aime toujours sa vieille mère ! Son  
seul défaut, voyez-vous bien, c'est un peu trop d'or-  
gueil.

Eh ! mon Dieu ! c'est peut-être mon pauvre mari et  
moi qui le lui avons donné, ce défaut-là... Nous étions  
si fiers de lui !... Je n'ai donc pas le droit de me plaindre,  
et je ne me plains pas. Lorsqu'on n'est qu'une espèce de  
paysanne et qu'on a fait de son fils un grand seigneur,  
on devient comme qui dirait une tache dans sa vie, une  
ombre à son soleil... Et ne serait-ce que par amour, on  
doit se tenir à l'écart.

J'aurais dû le comprendre plus tôt... c'est de là  
qu'est venu tout le mal... pourquoi n'en porterais-je pas  
la peine ? Oui... oui... c'est ma faute à moi, je vous le  
dis, rien que ma faute !...

Que d'abnégation, que de tendresse, que de générosité  
dans cette justification si naïve qu'elle en devenait  
presque sublime !

— Mais, observai-je après un silence, vous ne me  
parlez pas de M<sup>me</sup> la baronne des Genets ?

A ce nom, celui de sa plus cruelle ennemie, la pau-  
vre vieille parvint à peine à réprimer un premier mou-  
vement de répulsion, de rancune.

Néanmoins, avec le même accent de mansuétude, de  
douceur, elle me répondit :

— C'est moi-même qui ai voulu ce mariage, et il en

de faire descendre l'effectif de l'armée active à 409,000 hommes : ensemble 612,000.

On mande de Turin, le 24 mai :

Le ministre de la guerre a adressé au général Durando, commandant le second département militaire, ses remerciements pour la conduite des troupes pendant les derniers événements. Le ministre fait allusion aux paroles amères de Garibaldi en ajoutant que la lettre postérieure de Garibaldi fera oublier les reproches adressés par lui à l'armée.

Les bruits qui ont couru à la Bourse de Paris de la démission de M. Rattazzi sont complètement dénués de fondement. — Havas.

Dans une séance extraordinaire tenue à Francfort, le 24 mai, la diète a adopté la motion austro-prussienne du 8 mars qui demande le rétablissement de la constitution de 1831 dans la Hesse électorale.

Le représentant de la Hesse a déclaré, réserve faite de tous droits, que son gouvernement se soumettrait à la décision de la diète.

Une feuille supplémentaire de la *Gazette des Postes*, de Cassel, dit que le rétablissement de la constitution de 1831 et de la loi électorale de 1831, a été décidé, le 25, en conseil des ministres.

Le bruit d'un changement de ministère est jusqu'à ce moment sans fondement.

On mande de Scutari, en date du 25 mai :

Les troupes ottomanes ont vigoureusement repoussé deux attaques de Luca Vukalovich contre les fortifications de Zubzi et un assaut général des Monténégrins à Niksich.

Le 29, Hussem pacha s'est mis en mouvement avec sept bataillons d'infanterie et 4,000 hommes de troupes irrégulières. Tout le district de Vassovich est au pouvoir des Turcs qui entrent aujourd'hui 25, près de Spuez, sur le territoire monténégrin. On s'attend à une bataille décisive.

On mande de Belgrade, en date du 25 :

Les soldats turcs ont arraché par force deux criminels à la garde de la police serbe. Un gendarme serbe a été grièvement blessé. La fermentation que cet incident a occasionnée dans la population a été calmée par l'intervention de l'autorité.

Belgrade, 24. Le pacha turc refusant de donner satisfaction pour les excès commis hier par ses soldats, le gouvernement serbe a décidé de ne plus livrer désormais les coupables aux Turcs, mais de les punir lui-même.

Un télégramme de Calcutta, du 25 avril, annonce que Rao, neveu de Nana-Sahib, a été arrêté dans la province de Cachemire.

Shang-Hai, 7 avril. Les insurgés ont été expulsés de Wingkadza. Cette ville est au pouvoir des alliés. L'amiral Hope a été blessé. Des troupes vont partir de Tientsin, pour renforcer le corps d'occupation de Wingkadza. Nankin est entouré

par les impériaux. Il va être permis aux étrangers de visiter Pékin au moyen de passeports. Les alliances étrangères gagnent du terrain dans l'esprit des Chinois.

Rien d'important au Japon. — Havas.

Le *Sémaphore* de Marseille nous fournit d'intéressants détails sur les Touaregs, qui viennent d'arriver à Marseille.

Ce sont les convoyeurs du désert depuis un temps immémorial, et conséquemment les intermédiaires indispensables de la France, si elle veut profiter des ressources immenses que lui offre le Soudan.

Le gouvernement de l'Algérie s'est efforcé d'établir des relations avec les Touaregs, et le maréchal gouverneur général de l'Algérie a profité de la circonstance pour envoyer en France ces chefs du désert, afin qu'ils puissent apprécier la puissance de la nation qui demande à se lier d'amitié et d'intérêt avec eux. Ils sont sous la conduite de deux hommes qui s'acquitteront dignement de l'importante mission qui leur est confiée.

En effet, le maréchal gouverneur ne pouvait mieux choisir que M. le commandant Mircher et M. le capitaine d'état-major de Polignac, pour plaider la cause de la grandeur et de la prospérité de la France près des chambres de commerce des principales villes de l'empire.

Ces messieurs ont les plus grands égards pour nos hôtes du désert, et nous aimons à croire qu'ils seront bien secondés dans leur mission patriotique par le haut commerce de notre pays. Le gouvernement de l'Algérie, en cette circonstance, donne l'exemple d'une initiative commerciale d'une portée incalculable pour nous; il serait plus que regrettable de voir la France rester au-dessous de la tâche qui lui revient dans un projet de cette nature.

Le coton vient sans culture dans le Soudan; il faut que nous fassions pénétrer la science agricole dans cette région lointaine pour nous donner un marché de plus pour cet article industriel indispensable. Nous passons à juste titre pour attendre tout du gouvernement; c'est un défaut indigne d'un grand peuple comme nous, et nous avons une belle occasion ici de nous montrer disposés à nous en corriger en appuyant les efforts que le gouvernement de l'Algérie fait pour nous ouvrir les trésors inépuisables du Soudan.

La ville de Marseille doit donner l'exemple, sa position géographique lui en fait un devoir par suite des avantages exceptionnels qu'elle obtiendra de ce nouveau débouché commercial.

Le chef des Touaregs, le cheick Othman, est un homme intelligent qui saura reconnaître si nous sommes capables d'atteindre le but d'une si vaste entreprise.

Les prodiges de la civilisation le flattent autant qu'ils l'étonnent. Il porte la plus sérieuse attention aux explications qu'on lui donne sur ces merveilles. La télégraphie électrique lui parut si miraculeuse, qu'il refusait presque d'y croire; mais quand on lui dit, à Alger, qu'il n'avait qu'à

demandeur une communication instantanée et toute personnelle avec Constantine, il demanda une chose qu'une seule personne connaissait dans cette ville; la réponse ayant été conforme à la demande, le chef touareg s'écria : C'est assez je crois maintenant à votre messagère miraculeuse. »

Les Touaregs viennent d'arriver à Paris.

Le *Moniteur* publie le compte-rendu annuel de l'administration de la justice criminelle. Nous signalerons seulement quelques-unes des données très-nombreuses et très-intéressantes que ce document renferme.

De 1851 à 1860, le nombre des accusations et celui des accusés ont suivi une progression régulièrement décroissante qui n'a été interrompue qu'en 1853 et 1854, par la fâcheuse influence des mauvaises récoltes. Mais cette diminution a été beaucoup moins sensible pour les crimes contre les personnes que pour les crimes contre les propriétés.

Le nombre des accusations et des accusés de crimes contre l'ordre public a diminué de moitié pendant dix dernières années, et la diminution est surtout sensible de 1856 à 1860. Cette diminution n'est que d'un cinquième pour les crimes contre la vie et la sûreté des citoyens; un seul des crimes de cette classe, l'infanticide, présente une augmentation. Nous regrettons d'avoir également à constater une augmentation dans les crimes contre les mœurs, ce qui est sans doute la conséquence des développements de l'industrie et de l'agglomération qu'elle amène dans les ateliers d'ouvriers des deux sexes et de tout âge en contact permanent.

Il est à remarquer que l'esprit d'association tend à diminuer parmi les criminels.

Les départements de la Seine et de la Corse sont ceux où le nombre des crimes est le plus considérable, proportionnellement à la population; seulement, tandis que les trois quarts environ des crimes commis en Corse sont dirigés contre les personnes, plus des deux tiers des crimes commis dans la Seine ont pour objet les propriétés. Les départements où les crimes contre les personnes sont les plus nombreux après la Corse, correspondent aux régions montagneuses de l'Est et du Midi, tandis que les crimes contre les propriétés sont de beaucoup les plus nombreux dans les départements industriels.

Les accusés se divisent, quant au sexe, d'une façon fort inégale. Le nombre proportionnel des femmes parmi les accusés n'a jamais dépassé le cinquième. Les célibataires des deux sexes fournissent un nombre proportionnel d'accusés bien supérieur à celui des individus qui sont dans les liens du mariage, ou qui y ont été.

Il a été prononcé 499 condamnations à mort pendant la période décennale. C'est en moyenne 50 par année. Mais ce nombre moyen a été de 56, de 1851 à 1855, et de 42 seulement de 1856 à 1860. Près de la moitié des condamnés à mort (46 sur 100) étaient illétrés. 49 sur 100 étaient

est résulté le bonheur de mon fils : voilà l'essentiel. Je lui pardonne donc, et de toute mon âme, les petits chagrins qu'elle a pu me causer. D'ailleurs, une belle-mère et sa bru s'entendent bien rarement, alors surtout qu'elles n'ont pas reçu la même éducation, qu'elles ne sont pas du même monde. C'est tout naturel, ô mon Dieu ! c'est dans l'ordre.

— Soit !... Elle n'est pas du moins de votre sang, celle-là... mais M<sup>lle</sup> Athénaïs ?... mais votre petite-fille ?

A cette dernière attaque, la mère François resta tout d'abord embarrassée. Un hardi mensonge pouvait seul la sortir de là, un de ces traits d'audace comme savent en imaginer les enfants et les vieillards.

— Ma petite-fille !... s'écria-t-elle d'un air triomphant, c'est là que je vous attendais. Pauvre chère Athénaïs !... Mais elle a été élevée, elle a grandi dans l'espérance d'être un jour duchesse ou marquise. Voyez-vous un peu l'effet qu'aurait produit dans cette affaire la mamau Bacherot ?... un véritable épouvantail à maris ! J'ai donc voulu disparaître, et j'ai bien fait. Mais on ne m'aurait jamais laissée partir... elle surtout... elle m'aimait tant ! Il est vrai que je lui rendais bien... le plus tendre de tous les amours, c'est peut-être celui des grand-mères ! Oh !... oh ! j'ai joliment pleuré le jour de mon départ, ou plutôt de ma fuite... car personne n'en était prévenu, car ils ne l'ont appris que par une lettre dans laquelle je leur disais : « Comme je sois un obstacle au mariage rêvé par ma petite-fille, je me rends invisible jusqu'au jour où je la saurai marquise ou duchesse. » Voilà la vraie vé-

rité, monsieur... on doit des sacrifices à ceux qu'on aime !...

Bonne mère François !... elle s'était ranimée durant toutes ces inventions, elle était redevenue souriante et fière au point qu'elle-même avait l'air d'y croire !

Mais il s'en fallait de beaucoup qu'elle m'eût convaincu. Je craignais cependant de trop le lui laisser voir, et tout en me penchant de l'autre côté sous prétexte de rattacher quelque chose aux harnais :

— Ainsi, demandai-je, c'est par pur dévouement, c'est parce que M<sup>lle</sup> Athénaïs est demoiselle encore...

— Que je reste encore à Villerville, acheva-t-elle en s'empressant de prendre la balle au bond. Oui, monsieur... et c'est sans doute pour le même motif que mon fils a dû feindre de ne pas me reconnaître... Il a sagement agi, par là morbleu ! s'il s'était un instant oublié, moi-même je l'eusse démenti tout haut, moi-même j'aurais crié : « Non, je ne suis pas sa mère ! » Mais songez-y donc, Athénaïs approche de sa vingt-sixième année, et dans ce moment peut-être touche enfin à son but. Aussi, voisin, j'exige de vous deux choses.

— Lesquelles, mère François ?

— Premièrement, vous obtiendrez de M. Ernest qu'il ne se permette plus d'indiscrétions désormais, et vous-même vous vous tarez sur tout ce qu'il a pu vous dire.

— Pour peu que vous puissiez en être contente, mère François... je vous promets tout cela, je vous le jure !

— Bien... merci... Mais ce n'est pas tout.

— Passons au deuxième article. Voyons qu'est-ce ?

Elle me regarda d'abord en silence. Puis, prenant ma main qu'elle serra dans les siennes :

— Ayez foi dans tout ce que je viens de vous affirmer et vous affirmez encore, dit-elle avec une attendrissante supplication dans la voix et dans le regard. Croyez que mon fils, que mes enfants ne m'ont jamais fait aucun mal, et sont dignes de toute votre estime ?

Je lui promis encore, je lui jurai de croire tout ce qu'elle voulut.

Mais cependant je ne pus me défendre d'ajouter.

— Tant mieux pour M. le baron des Genets, car la piété filiale rachette bien des péchés, mais sans elle il n'est plus de pardon possible. C'est le plus sacré des commandements de Dieu, c'est le seul à côté duquel il ait mis une menace de mort !

J'étais allé trop loin.

— Oui... oui... balbutia la malheureuse mère avec un instinctif effroi. Oh ! je ne l'oublie pas.

Et toute frissonnante encore, elle se prit à murmurer à demi-voix :

Tes père et mère honoreras,  
Afin que tu vives longuement.

Puis, élevant vers le ciel ses yeux en pleurs, elle pria, sans doute afin que l'ingratitude de son fils fût épargnée de Dieu. Elle savait bien qu'on ne le trompe pas, lui !

(La suite au prochain numéro.)

repris de justice. Sur les 499 condamnations à mort, 278, soit 56 sur 100, ont reçu leur exécution. La proportion des condamnations à mort exécutées avait été de 46 sur 100, de 1826 à 1850.

Nous devons constater enfin que le jury continue à se montrer plus sévère à l'égard des accusés de crimes contre les personnes. En considérant dans leur ensemble les verdicts du jury, on voit qu'ils varient peu d'une année à l'autre, ce qui est, comme le fait justement observer le rapport de M. Delangle, la meilleure preuve d'une bonne administration de la justice devant les cours d'assises.

#### FAITS DIVERS.

L'archiduc Maximilien, frère de l'Empereur d'Autriche, est attendu à Bruxelles. On croit qu'il viendra ensuite à Paris et qu'il n'y restera que deux ou trois jours.

— Une dépêche de Marseille nous apprend que l'escadre française, venant de Palerme, évoluait près de l'île de Sardaigne, le 23 mai.

— Un des grands plaisirs que l'on puisse se procurer à la campagne, c'est de cueillir des fleurs, d'en faire des bouquets. C'est celui des dames, surtout des jeunes filles. Avec quelle volupté on plonge le nez dans ces touffes odorantes, on en aspire les émanations parfumées ! Malheureusement, ce plaisir, fort innocent en apparence, n'est pas sans inconvénients et sans danger, témoin le rapport fait par un médecin à l'une de nos sociétés savantes.

Il fut appelé dans une charmante villa pour donner ses soins à plusieurs jeunes filles, atteintes de névralgies violentes. Les douleurs se calmèrent à la suite d'évacuations nasales ; mais l'étonnement du médecin fut extrême, en remarquant dans ces évacuations, examinées avec soin, des larves de différents coléoptères. Il fit des questions et apprit que les jeunes malades avaient aspiré avec trop de passion les bouquets qu'elles avaient cueillis. Son attention se trouva dès lors singulièrement excitée.

Il est, en effet, à remarquer que, sur les fleurs des champs, vivent et s'agitent des larves nombreuses et de toutes les espèces ; elles sont tellement petites, qu'on peut à peine les apercevoir, et puis se donne-t-on la peine d'examiner les fleurs quand on a hâte d'en respirer les odeurs suaves ?

Le fait méritait d'autant plus d'être observé et signalé, que, chez l'une des plus jeunes malades, les névralgies persistaient avec des redoublements de douleurs. On fut donc obligé de recourir à un remède énergique : on lui fit fumer des cigarettes d'arséniate de soude. De nouvelles évacuations nasales se produisirent, et on reconnut encore les larves qui avaient résisté au traitement anodin que l'on avait indiqué.

De ce récit on doit conclure, non pas qu'il faut se priver d'un plaisir très-grand, mais qu'il faut le prendre avec autant de réserve que de prudence.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On annonce que M. le maréchal Baraguey-Dilliers va commencer sa tournée dans les départements compris dans son commandement militaire.

D'après le *Catalogue officiel* de l'Exposition universelle de Londres, le nombre des exposants de produits agricoles et industriels de la France et de ses colonies, est de 5.495. Après le département de la Seine, qui fournit à lui seul 1.568 exposants, les départements qui en comptent le plus sont :

Le Rhône, 255 ; — la Côte-d'Or, 172 ; — la Somme, 107 ; — Saône-et-Loire, 97 — Seine-Inférieure, 94 ; Yonne, 86 ; — Seine-et-Marne, 81.

La Mayenne et le Morbihan ne sont représentés, chacun, que par 1 producteur, — le Cantal et la Vendée en comptent 2, — l'Ain, l'Ariège, la Haute-Loire, 5.

Dans la région de l'Ouest, le Calvados a envoyé 21 exposants ; Eure-et-Loir, 9 ; le Finistère, 15 ; Ile-et-Vilaine, 10 ; Loir-et-Cher, 15 ; Indre-et-Loire, 39 ; la Loire-Inférieure, 27 ; Maine-et-Loire, 7 ; l'Orne, 10.

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* : « Un affreux accident, qui a causé la mort de deux personnes et mis en danger la vie d'une troisième, est arrivé lundi soir à Tours, dans une maison de la rue du Godet.

« La femme Tessier, en rentrant chez elle à dix heures après une promenade avec son mari et sa fille, avait quitté ces derniers pour se diriger vers un cabinet d'aisances. Comme elle entrait dans ce cabinet, un bruit sourd se fit entendre, et dans le même instant elle tomba dans la fosse avec les débris de la voûte qui venait de s'effondrer. Aux cris poussés par sa femme, Tessier, qui était dans un appartement voisin, accourut ; mais n'ayant pas eu la précaution de prendre une lumière, il ne peut s'apercevoir du danger qui le menace : en arrivant au cabinet, ses pieds ne rencontrent que le vide et il est précipité dans la fosse. Le cri de désespoir qu'il a jeté en tombant, joint à ceux de sa femme qui continue d'appeler à son secours, attire l'attention de la fille Tessier ; saisie d'effroi et ne se doutant pas plus que son père de ce qui va lui arriver, cette fille franchit précipitamment la porte du cabinet, et, perdant pied aussitôt, elle va rejoindre dans le gouffre son père et sa mère.

« Des habitants de la maison et des voisins qui ont entendu la voix de la femme Tessier, répondirent à son appel et s'empresrent d'organiser des secours. Un courageux citoyen, le nommé Maurel, menuisier, descend hardiment dans la fosse d'aisances, et, aidé du sieur Baudin, serrurier, et de plusieurs autres personnes, retire successivement les trois victimes.

« La femme Tessier, qui était tombée sur les débris de la voûte et qui devait à cette circonstance de ne pas avoir été totalement submergée, a été remontée saine et sauve.

« La jeune fille était sans mouvement. M. le docteur Agguzoli, que l'on avait appelé en toute hâte, employa tous les moyens en son pouvoir pour la rappeler à la vie ; et l'on put espérer un instant que ces secours auraient un heureux résultat. Une légère rougeur, après des frictions énergiques se manifesta en effet sur le visage ; mais la pâleur et la rigidité cadavériques ne tardèrent pas à succéder à ce symptôme fugitif d'existence.

« Quant à Tessier, il était dans un état qui rendait tous les secours inutiles.

« Ce triste événement a jeté la désolation dans le quartier. On déplore également le sort de Tessier et celui de sa fille, âgée de dix-neuf ans à peine, dont tout le monde s'accorde à louer les excellentes qualités, ainsi que le dévouement avec lequel elle subvenait aux besoins de ses père et mère au moyen de son travail.

« Le bruit a couru ce matin (mardi) que la femme Tessier avait succombé quelques heures après l'accident. Nous sommes à même de démentir ce bruit, et nous pouvons affirmer qu'à deux heures la position de cette femme n'avait absolument rien d'inquiétant.

Comme la rage ne se manifeste que très-rarement par les symptômes que lui attribue la croyance populaire, et que le chien atteint de cette terrible maladie mange et boit longtemps encore après qu'il a pu la communiquer, nous croyons utile de citer le vœu suivant qu'émettent à ce sujet les *Archives générales de Médecine* :

« Chaque année, dit ce recueil, au retour des chaleurs, on publie, dans toutes les communes des instructions sur les soins à donner aux individus mordus par un chien suspect, et la mesure est excellente, sans doute ; mais ne serait-il pas plus utile encore d'apprendre que les symptômes de la rage sont autres qu'ils ne les supposent, puis de leur tracer le tableau exact des signes auxquels on peut la reconnaître presque à son début, par conséquent se mettre en temps opportun à l'abri des caresses aussi bien que des morsures d'un chien atteint de maladie ? Rien ne serait plus facile assurément pour des hommes spéciaux que de résumer en quelques paragraphes les notions les plus essentielles sur la matière, et si, chaque année, ces nouvelles instructions étaient publiées à plusieurs reprises ; si, dans chaque commune, l'instituteur était tenu de les rappeler à ses élèves enfants ou adultes ; en un mot, si tous les moyens de publicité étaient mis en usage, je ne doute pas que dans l'espace de quelques années on ne vit le nombre des cas de rage humaine diminuer dans une portion considérable. »

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie non-officielle du *Moniteur* : L'Empereur ayant décidé, qu'en raison des réductions qu'a subies l'effectif de l'armée, le corps

d'occupation de Rome serait soumis à une nouvelle organisation, le général comte de Goyon a été appelé à venir reprendre son service auprès de Sa Majesté, et, comme témoignage de sa haute satisfaction, l'Empereur l'a élevé, par décret de ce jour, à la dignité de sénateur.

Le bruit courait à la Bourse que le général Prim était arrivé à Southampton. Nous avons lieu de croire que cette rumeur a besoin d'être confirmée.

New-York, 11 mai. — Norfolk a été évacué. Les confédérés ont fait sauter le *Merrimac*. McClellan est à vingt-cinq milles de Richmond. — L'arsenal maritime de Norfolk a été détruit. — Havas.

#### VILLE DE SAUMUR.

#### ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 26 avril au 23 mai 1862.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUFS.			VACHES.			VEAUX.			MOUTONS.			PORCS.
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	maigres et médiocres.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	maigres et médiocres.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	maigres et médiocres.	1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.	maigres et médiocres.	
BOUCHERS.														
1	V. Godard (1)	» 4	»	»	»	»	»	18 27	»	17 22	»	»	»	»
2	Morisseau.	» 6	»	»	1 1	»	»	25 34	»	20 37	»	»	»	»
3	Touchet (2).	» 1	»	»	1 6	»	»	15 24	»	10 27	»	»	»	»
4	Poisson.	» 2	»	»	8	»	»	25 40	»	35 43	»	»	»	»
5	Groleau.	» 5	»	»	5	»	»	3 21	»	6 5	»	»	»	»
6	Lanier.	» »	»	»	3	»	»	10 14	»	6 13	»	»	»	»
7	Corbineau.	» 5	»	»	4	»	»	13 37	»	20 51	»	»	»	»
8	Sechel.	» 6	»	»	3	»	»	16 28	»	33 41	»	»	»	»
9	Prouteau.	» »	»	»	3	»	»	6 17	»	5 14	»	»	»	»
10	Girard.	» »	»	»	4	»	»	4 14	»	3 16	»	»	»	»
11	Pallu.	» 1	»	»	3	»	»	6 22	»	7 23	»	»	»	»
CHARCUTIERS.														
MM.														
1	Millerand.	» »	»	»	»	»	»	»	»	4 11	»	»	»	»
2	Baugé.	» »	»	»	»	»	»	»	»	1 2	»	»	»	»
3	Lecomte.	» »	»	»	»	»	»	»	»	3 7	»	»	»	»
4	Milsonneau.	» »	»	»	»	»	»	»	»	5 8	»	»	»	»
5	Touchet.	» »	»	»	»	»	»	»	»	4 5	»	»	»	»
6	Quantin.	» »	»	»	»	»	»	»	»	3 4	»	»	»	»
7	Sève.	» »	»	»	»	»	»	»	»	3 2	»	»	»	»
8	Moreau.	» »	»	»	»	»	»	»	»	7 9	»	»	»	»
9	Cornilleau.	» »	»	»	»	»	»	»	»	5 4	»	»	»	»
10	Marais.	» »	»	»	»	»	»	»	»	5 5	»	»	»	»

(1) Un veau refusé pour défaut de poids.  
(2) Deux veaux refusés pour défaut de poids.

#### M GASNIER,

LOUEUR DE CHEVAUX ET VOITURES,

A l'honneur d'informer le public qu'il se rend chaque jour à la gare du chemin de fer à tous les trains pour y conduire les voyageurs et les ramener en ville.

Les demandes pour ce service peuvent être adressées au siège de son établissement rue d'Orléans 81, ou chez M. Mignan, marchand de faïence, même rue, 44, près la rue Beaurepaire.  
Prix : 30 centimes avec ou sans bagages.

#### Avis aux Propriétaires de Chevaux.

Plus de feu ! 46 ans de succès !

Le *Liniment-Boyer-Michel*, d'Aix (Provence), remplace le feu, sans traces de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible ; il guérit toujours et promptement les boites récentes ou anciennes, entorses, foulures, écarts, molettes, faiblesses de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Angers, Menière, ph. ; à Cholet, Bontems, ph.

#### Marché de Saumur du 24 Mai.

Froment (hec. de 77 k.)	22 06	Huile de lin . . . .	48 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k.	21 20	Paille hors barrière	67 66
Seigle . . . . .	15 75	Foin . . . . . id.	68 86
Orge . . . . .	9 25	Luzeine (les 750 k.)	62 —
Avoine (entrée) . . .	11 50	Graine de trèfle . . .	48 —
Fèves . . . . .	15 75	— de luzerne . . . .	48 —
Pois blancs . . . . .	23 20	— de colza . . . . .	—
— rouges . . . . .	18 —	— de lin . . . . .	29 —
Cire jaune (50 kil.)	170 —	Amandes en coques	—
Huile de noix ordin.	32 —	(l'hectolitre)	—
— de chenevis . . . .	48 —	— cassées (50 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS.			
Coteaux de Saumur 1861	1 <sup>re</sup> qualité	240 à 230	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	123 à 130	
Ordin., environs de Saumur, 1861	1 <sup>re</sup> id.	110 à "	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à "	
Saint-Léger et environs 1861	1 <sup>re</sup> id.	105 à "	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à "	
Le Puy-N.-Dame et environs, 1861	1 <sup>re</sup> id.	100 à "	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	95 à "	

ROUGES.			
La Vienne, 1861		75 à 80	
Souzay et environs 1861		120 à 125	
Champigny, 1861	1 <sup>re</sup> qualité	250 à "	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	125 à 140	
Varrains, 1861		115 à 120	
Bourgueil, 1861	1 <sup>re</sup> qualité	130 à "	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	140 à "	
Restigny 1861		155 à "	
Chinon, 1861	1 <sup>re</sup> id.	140 à 120	
Id.	2 <sup>e</sup> id.	108 à "	

BOURSE DU 24 MAI.  
 3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Ferme à 70 20  
 4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 97 60

BOURSE DU 26 MAI.  
 3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 70 50  
 4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Ferme à 97 50

P. GODET, propriétaire-gérant

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE STELWAGEN.

Les créanciers de la faillite du sieur Philippe Stelwagen, négociant, demeurant à Saumur, sont invités, conformément aux dispositions de l'article 462 du Code de commerce, à se trouver le vendredi 30 mai courant, à 9 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce pour être consultés tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le greffier du tribunal, TH. BUSSON.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE MÉTIVIER-LAVIGNE.

Un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 19 mai courant, enregistré, homologue le concordat formé, le 8 mai courant, entre les créanciers de la faillite du sieur Métivier-Lavigne, mécanicien-modéleur, demeurant commune de Saint-Lambert-des-Lèves et les époux Métivier-Lavigne.

Le greffier du tribunal, TH. BUSSON.

(268)

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 7 juin 1862, il sera procédé, à trois heures, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, et avoine à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 5), où le public sera admis à en prendre connaissance.

M. CAILLARD, PEINTRE à Loudun, Demande des ouvriers.

COMPTOIR D'HORLOGERIE DE GENÈVE.

ORIGINE ET QUALITÉ GARANTIES.

Horlogerie en tous genres.

Chronomètres à répétition, montres d'observations à quantième perpétuel, de précision, etc. livrés avec un certifié de l'Observatoire; montres à secondes fixes ou indépendantes, à riches décorations avec ou sans peintures fines, portraits ou pierreries; montres pour mariage, souvenirs, étrennes, etc.

Horlogerie courante et soignée.

Toutes ces montres sont établies ou finies à Genève, repassées en second, réglées, prêtes pour la poche. Spécialité de boîtes, tabatières et nécessaires-musique de toutes dimensions.

Le Comptoir reprend toutes pièces ne satisfaisant pas l'acheteur. Les demandes de renseignements doivent être adressées à M. A. PICHAT, représentant du Comptoir, 15, rue des Potiers, à Saumur, dépositaire d'un nombreux assortiment de montres et boîtes à musique.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

UNE MAISON NEUVE

Rue Coucouronne, n° 12, à Saumur, sur la mise à prix de 12,000 francs, estimée 24,000 francs.

L'adjudication aura lieu le 1<sup>er</sup> juin 1862, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Facilités pour les paiements.

A CEDER

Pour cause de santé.

Un FONDS DE POMPIER, bien achalandé; outillage tout nouveau; loyer peu élevé et grandes facilités.

S'adresser à M. JEUNETTE, place de la Bilange.

AVIS.

M. JEUNETTE, pompier, désirant se défaire de ses marchandises, livrera à prix de facture toutes les pompes et accessoires qu'il a en magasin. — Cependant il se chargera, comme par le passé, des travaux qu'on voudra bien lui confier.

A LOUER

VASTE TERRAIN de 1,400 mètres carrés, sur lequel on peut établir une auberge ou une maison de commerce. Le propriétaire construira, si on le désire.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, ou à M. DE LA SELLE, à la Chesnaye, près Vihiers. (182)

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, composée d'un salon, salle à manger, office, cuisine, chambres à coucher, cabinet, grenier, cave, etc. S'adresser à M. RIVAUD. (253)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine

UNE MAISON

Située sur la Levée, joignant le Jagueneau,

Comprenant quatre chambres avec grenier, servitudes et jardin y attenant.

S'adresser à M. GRANGER, propriétaire, demeurant à côté. (258)

A LOUER

Ecurie à deux chevaux,

Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, avec jardin, sise rue de la Petite-Bilange, 17 bis.

S'adresser à M. RIVIER qui occupe la maison, ou à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (271)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON, actuellement occupée par M. Boucher (hôtel des Messageries), rue d'Orléans, 46.

S'adresser à M<sup>me</sup> DUCHAMP ou à M. BOUCHER. (246)

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebuchien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1<sup>o</sup> vive et transparente coloration; 2<sup>o</sup> économie de moitié; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens factices de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féoule, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

CONTREFAÇONS

DU

VINAIGRE DE TOILETTE

DE

JEAN-VINCENT BULLY

67, rue Montorgueil, Paris.

Pour se prémunir contre les contrefaçons, que de nombreux jugements n'ont pas encore complètement réprimées :

REFUSER tout flacon où le nom de Jean-Vincent Bully serait précédé des mots dit de, ou autres semblables.

EXIGER : L'enseigne AU TEMPLE DE FLORE, — le bouchage intact, — la signature sur le cachet, — la contre étiquette fixant au col du flacon le fil blanc, rose, vert et noir terminé par la Médaille de garantie.

Ci-dessous la contre-étiquette elle-même pour donner le modèle de la signature et les deux faces de la Médaille.



Porter plainte contre le débitant « pour Tromperie sur la nature de la chose vendue. » (Art. 423 du Code pénal.)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,